



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante et onzième session**

Genève, 16-17 octobre 2019

Point 3 b) i) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:****Rapport sur l'état des comptes pour l'exercice 2018****Approbation des comptes de clôture de l'exercice 2018****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 11, paragraphe 4, de la Convention TIR, 1975, qui stipule que la Commission de contrôle TIR (TIRExB): «au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion, fait rapport sur ses activités au Comité de gestion, auquel elle présente également des comptes vérifiés».

II. Comptes de clôture de l'exercice 2018

2. Le budget total et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR pour l'année 2018, y compris l'appui aux programmes (13 % du budget total), se sont élevés à 1 673 643 dollars des Etats-Unis (1 481 100 pour le plan des dépenses plus 13% au titre de l'appui aux programmes, soit 192 543 dollars) (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2017/22).

3. Les comptes définitifs de l'exercice 2018, établis par les services financiers compétents de l'Organisation des Nations Unies, ont été transmis au secrétariat TIR le 16 août 2019.

4. Il ressort de ces comptes que les dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR se sont élevées en 2018 à 986 006 dollars et les dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses de fonctionnement) à 128 181 dollars, soit un total de 1 114 187 dollars. Le solde de l'exercice 2018 se monte à 559 456 dollars (voir le tableau ci-après).



Tableau 1

Comptes de clôture de l'exercice 2018Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport International Routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

Article de dépense	Budget 2018	Dépenses au 31	Solde au 31
	en dollars É.-U. (1)	décembre 2018 en dollars É.-U. (2)	décembre 2018 en dollars É.-U. (3) = (1) - (2)
Coût de personnel	1 305 100	935 291	369 809
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	110 000	48 898	61 102
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	21 000	1 210	19 790
Services contractuels	35 000	0	35 000
Matériel, véhicules et fournitures	10 000	607	9 393
Sous-Total	1 481 100	986 006	495 094
Appui au programme (13 % du total)	192 543	128 181	64 362
Total général	1 673 643	1 114 187	559 456

5. Le tableau récapitulatif ci-après indique la situation financière et l'état des fonds au 31 décembre 2018.

Tableau 2

État financier au 31 décembre 2018Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale relatif au transport international routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

	Monnaie	Dollars É.-U.
Solde inutilisé au 31 décembre 2017		828 765
Provision pour la terminaison anticipée de l'Accord CEE/IRU		305 000
Solde réel du fonds au 31 Décembre 2017 ¹		1 133 765
Contributions pour l'année 2018 reçues en 2017 (montant transféré par l'IRU au plus tard le 14 novembre 2017)		1 555 801
Montant total inscrit au budget et réserve de fonctionnement au 31 décembre 2017		2 689 566
Moins : Dépenses totales en 2018	986 006	
Moins : Appui aux programmes en 2018	<u>128 181</u>	
Moins : Total général des dépenses en 2018		1 114 187
Plus :		
Revenu d'intérêts et autres revenus divers en 2018 ²	<u>0</u>	
Plus : Contribution totale / revenu reçu en 2018³		0
Solde effectif au 31 décembre 2018⁴		1 575 379

¹ Voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2018/7. De légères variations apparaissent en raison des ajustements du système UMOJA.

² Aucun intérêt ni autre revenu crédité pour l'année 2018. Les revenus seront crédités à la fin de 2019 pour 2018 et 2019.

³ Non compris la Contribution pour l'année 2019 reçue en 2018.

⁴ Y compris: Provision pour la terminaison de l'Accord CEE/IRU, provision pour frais d'installation et de séparation et réserve de fonctionnement, qui sont transférés d'année en année. Non compris la Contribution pour l'année 2019 reçue en 2018.